## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 47

présenté par M. Labaronne

## **ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« leur sont liées, »

les mots:

« sont liées aux autorisations spécifiques accordées ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.